

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| 10X | 14X | 18X | 22X | 26X | 30X |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X | 16X | 20X | 24X | 28X | 32X |

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL

D'EDUCATION ET D'INSTRUCTION

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, les vacances exceptées

J. - B. CLOUTIER,
RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE

G. - J. MAGNAN,
ASSISTANT-RÉDACTEUR

TOME XVII

1er SEPTEMBRE 1895 — 25 JUIN 1896

QUÉBEC

TYPOGRAPHIE DE L. - J. DEMERS & FRÈRE

1895-96

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ Rendre le peuple meilleur ”

PARAISSANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-général, Son Pasteur C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue Saint-Olivier, Québec

SOMMAIRE : — 17^{ème} année. — **Pédagogie** : Après les vacances. — “ L'enseignement primaire. ” — Si j'étais instituteur rural. — Congrès pédagogique. — Comment améliorer la situation de l'instituteur. — Cent-unième conférence des instituteurs catholiques de Montréal. — **Partie pratique** : Instruction religieuse : Explication du catéchisme. — Langue française : Grammaire et orthographe : I, Dictée : Phrases détachées — II, Dictée : Horizon nouveau — III, Dictée : L'Île Bonaventure. — Invention et rédaction. — Mathématiques. — **Divers** : Poésie : La ferme à midi. — Faute d'espace. — “ Pour la Patrie ”. — “ Manuel de droit civique ”. — Ouvrages reçus. — Actes officiels. — Annonces.

17^{ème} année

Avec le présent numéro, *L'Enseignement primaire* entre dans sa dix-septième année d'existence.

Après les vacances

Chers lecteurs, nous avons fini nos vacances et il nous faut reprendre le travail avec une nouvelle ardeur.

La première chose que nous ayons à faire au commencement de la nouvelle année scolaire, c'est d'organiser nos classes de manière à faire faire à nos élèves le plus de progrès possible.

A cet effet, nous devons fixer la marche que nous suivrons.

Nous allons donc faire un tableau horaire, où chaque branche aura son jour et son

heure déterminés. Mais avant de commencer ce travail si important et d'où dépend le succès de notre école, il faut passer quelques jours dans l'imprévu, dans les hasards, dans les essais, car il n'est pas aussi facile qu'on le pense généralement de mettre une école en opération.

Pour procéder à cette matière avec connaissance de cause et d'une manière rationnelle, il faut que le titulaire possède certaines notions *psychologiques* indispensables pour juger la valeur intellectuelle de ses élèves.

Que le mot *Psychologie* ne vous effraie pas, chers lecteurs, et surtout intéressantes lectrices, car il vous faut, bon gré, mal gré, en faire la connaissance, si vous voulez bien connaître la capacité de vos élèves.

Les enfants qui vous seront confiés seront diversement doués. Vous aurez à voir de donner à chacun le degré de nourriture intellectuelle qui lui convient.

Mais comment donner cette nourriture si vous ignorez le canal par lequel elle doit arriver.

C'est ici que les connaissances *psychologiques* sont indispensables.

L'enfant, à qui l'on veut inculquer une notion quelconque, n'en connaît pas le premier mot. C'est une chose nouvelle dont il n'a pas la moindre idée.

Vous la lui exposez et son intelligence se replie sur elle-même pour en comprendre le sens.

Or, quelles sont les opérations intellectuelles qu'il met à contribution pour faire ce travail ?

Dans les choses matérielles, quand on nous présente un objet que nous n'avons jamais vu, on commence par l'examiner, le regarder, le palper pour en connaître la forme, la couleur, la matière dont il est composé, etc., etc. Il en est ainsi des choses intellectuelles. Lorsqu'on présente à l'enfant une notion nouvelle, son esprit le considère, l'examine pour en saisir le sens, c'est-à-dire qu'il en fait la connaissance, la perçoit ; cette première opération s'appelle *perception*.

A cette première opération de l'esprit il en succède naturellement une autre qui consiste à s'arrêter pour considérer la chose, l'examiner. Cet arrêt de l'intelligence s'appelle *l'attention*, 2ème opération.

Naturellement, l'enfant compare la nouvelle notion apprise avec celles qu'il connaît déjà, et il en tire des conséquences. Cette troisième opération s'appelle le *raisonnement*.

Après avoir considéré si la notion mise en regard d'une autre chose apprise convient ou ne convient pas, l'enfant prend une décision, met en opération une nouvelle faculté de son intelligence. C'est le *jugement* ; 4ème opération.

Mais les notions apprises ont besoin d'être retenues pour que l'on puisse s'en servir au besoin ; l'opération par laquelle l'on se rappelle les choses apprises s'appelle la *mémoire*, 5ème opération.

Résumé psychologique des facultés intellectuelles.

- 1° Perception.
- 2° Attention.
- 3° Raisonement.
- 4° Jugement.
- 5° Mémoire.

J.-B. CLOUTIER.

“L'Enseignement primaire”

Avec le présent numéro, l'*Enseignement primaire* entre dans sa dix-septième année d'existence. C'est un âge avancé pour une revue canadienne. Que de confrères disparus dans le gouffre de l'insuccès depuis le jour où l'humble organe des instituteurs de Québec apparaissait sur la scène pédagogique !

L'*Enseignement primaire* a tenu bon, il a su triompher des obstacles et faire un peu de bien à la classe enseignante et à notre chère province. Avec des ressources plus que modestes et des loisirs assez rares, nous ne pouvons pas publier une revue aussi complète et aussi parfaite que nous le désirerions, mais, tel qu'il l'est, l'*Enseignement primaire* peut se flatter de ne pas être inutile au progrès de l'instruction publique et de l'éducation en notre pays.

Et, après une longue et laborieuse carrière, c'est une des plus consolantes satisfactions que puissent éprouver le fondateur de l'*Enseignement primaire*, de voir son journal continuer, plein de vie et d'espérance, les vieux combats d'une époque déjà loin.

Durant la présente année scolaire nous nous appliquerons, comme par le passé, à aider les instituteurs et les institutrices à accomplir le mieux possible leur tâche quotidienne ; le perfectionnement des méthodes pédagogiques, l'amélioration du sort de l'instituteur, le bon fonctionnement de notre loi d'éducation, tous ces sujets importants recevront la plus sérieuse attention de notre part.

Nous avons le plaisir d'annoncer aux lecteurs de l'*Enseignement primaire* que nous avons obtenu de nouveau le concours de nos anciens et distingués collaborateurs.

Au début de cette nouvelle année scolaire, que l'on nous permette une réflexion bien opportune :

Dans l'accomplissement de nos travaux jour-

naliens, n'oublions pas, instituteurs chrétiens — que nous soyons religieux ou laïques — le *but final* de l'éducation, qui est de rapprocher l'homme du Créateur en apprenant au premier à *connaître*, à *aimer* et à *servir* le second.

En regardant nos chers élèves, posons-nous souvent ces questions : " Dans 5, 10, 15, 20 ans, que seront devenus ces jeunes gens, ces jeunes personnes qui sont aujourd'hui confiés à mes soins ? — Suivront-ils le droit chemin de la religion, de la morale et de l'honneur, ou auront-ils grossi les rangs de l'armée des impies, des malheureux esclaves du vice et des fourbes ? " — Terribles questions, qui font bien comprendre la grandeur du noble mais difficile rôle d'éducateur.

Nous souhaitons à tous une bonne et fructueuse année pédagogique.

C.-J. MAGNAN.

Si j'étais instituteur rural (1)

Si j'étais instituteur d'une des 36,000 communes rurales dont les laboureurs sont le stable espoir de notre cher pays, j'aurais une grosse ambition : faire de ma commune un

(1) Le mouvement en faveur de la réforme agricole a pris une telle importance en notre province depuis quelques années, que nous croyons intéresser utilement les instituteurs et les institutrices en mettant sous leurs yeux le magnifique article qui suit et que nous empruntons à l'*Almanach des agriculteurs de France*. Ne l'oublions pas, la réforme agricole, comme toutes les autres réformes, d'ailleurs, ne s'obtiendra d'une manière satisfaisante qu'avec le concours de l'école primaire.

L'auteur du magistral écrit que nous reproduisons aujourd'hui, termine ses réflexions en s'écriant : " Instituteurs de France, mes amis, mon programme n'est-il pas le bon ? N'ai-je pas ouvert le plus bel horizon à votre généreuse ambition ? " A notre tour, qu'il nous soit permis de dire : Instituteurs canadiens-français, mes amis, le programme que nous vous présentons aujourd'hui n'est-il pas le bon ? N'ouvre-t-il pas le plus bel horizon à votre généreuse ambition ?

C.-J. M.

des coins du terroir de France le plus intelligemment cultivé.

Il me semble que sans sortir de ma modeste et utile situation, mettant de côté la politique qui engendre tant de querelles au village, je pourrais être l'artisan du plus fécond progrès.

Devrais-je soulever des montagnes pour cela, me poser en féroce redresseur de la routine et, m'étant chargé l'esprit de la science de gros volumes, étonner les bons fermiers et les métayers de l'endroit de mes termes scientifiques longs d'une toise ?

Je serais trop l'ami et l'admirateur de ces rudes ouvriers des champs pour ne pas comprendre que l'énergie de leurs labeurs vaudrait dix fois ma science. Mettant à profit les connaissances de physique et de chimie acquises à l'Ecole normale, la faculté que j'aurais de lire avec fruit et de me tenir au courant des procédés nouveaux, je tâcherais de démêler leurs applications les plus pratiques et c'est par moi que les cultivateurs, mes amis, les pourraient connaître eux-mêmes, les juger avec leur bon sens et les utiliser mieux que moi.

Mais un si beau résultat ne peut s'obtenir d'un seul coup.

Il faut s'astreindre à un programme que je veux glisser dans l'oreille des mattres d'école dévoués comme j'en connais beaucoup.

Si je me figurais être un instituteur à grande barbe très versé dans le métier, vous vous retrancheriez peut-être dans votre incompétence et déclareriez mon plan impossible ; mais admettons que je suis un jeune, au contraire, tout frais moulu de l'Ecole normale.

Je viens de prendre pieds dans la commune. J'ai visité le maire, le vieux curé, les notables, car je veux être en bons rapports avec tous.

Un homme appelé à la grande mission d'instruire l'enfance des campagnes ne réalise complètement le bien que s'il laisse de côté les questions étroites, n'envisage que son devoir et n'a qu'un but : inspirer à ses élèves avec la fidélité à l'agriculture le triple amour de la famille, de la patrie et de Dieu.

La bienveillance générale conquise je m'assurerais de deux points capitaux pour mon enseignement.

A l'école, mon prédécesseur avait-il un jardin et un champ pour des essais agri-

coles ? Avait-il mis entre les mains de ces élèves un bon petit cours de jardinage et d'agriculture, comme le manuel d'agriculture de Louis Gossin, ce fondateur de l'enseignement primaire agricole en France, comme le cours élémentaire de Barral et tant d'autres excellents ouvrages ?

Au dehors de l'école, s'était-il assuré le concours d'un propriétaire cultivateur, instruit et d'âge assez mûr pour étayer de son expérience ma bonne volonté encore novice ?

Si le brave confrère avait négligé d'obtenir le champ et le jardin, je ferais des pieds et des mains pour en avoir la jouissance. Le maire ne saurait me refuser cette faveur dont profiterait toute la commune.

Quant à l'agriculteur-maître, il me semble que j'aurais assez de flair pour le découvrir et assez de généreux dévouement pour mériter son concours.

Supposons de plus que j'ai eu la bonne fortune de faire mes études dans une école normale et fortement imprégnée d'enseignement agricole comme l'était il y a quelques années, celle de L'Oise.

On sortait de là assez instruit des notions générales d'agriculture pour qu'un travail personnel permit à l'instituteur de développer ces connaissances acquises, d'en parler utilement et d'en déduire avec profit les améliorations à conseiller.

On emportait un autre bagage très précieux, très nécessaire, la pratique de l'horticulture et la connaissance de la taille des arbres.

Si je ne possédais qu'à demi ces notions agricoles et horticoles, je m'efforcerais de les acquérir auprès de quelqu'un de ces praticiens émérites, arboriculteurs professeurs, comme il s'en rencontre aujourd'hui dans beaucoup de départements.

Pour réaliser mon programme ambitieux, il me faudrait, en effet, ces éléments de science culturale et la pratique de l'art des jardins : culture des légumes avantageuses pour le ménage, conduite de l'arbre rémunérateur sur d'étroits espaces et entretien des fleurs qui recréent la vie.

Ma famille et mes élèves profiteraient directement de mon savoir d'arboriculteur et de jardinier. Or la pratique en est certainement possible à l'instituteur.

D'un autre côté, j'enrichirais la vieille expérience des cultivateurs, mes amis, des données nouvelles scientifiques que je mettrais à leur portée.

Ce commencement de science agricole, je le développerais chez moi, en le développant chez mes petits élèves. Ils verraient que j'ai l'amour du sol, le goût du métier de leur père et je leur ferais garder d'autant mieux ce métier moralisant du cultivateur que j'étudierais en toutes occasions avec eux les moyens de l'améliorer.

Ce qui leur importe, c'est l'art de faire produire deux épis de blé où le grand-père n'en récoltait qu'un !

Ne croyez point que mon enseignement serait moins complet en toutes les autres matières parce que l'agriculture y dominerait.

Qui empêche de faire rouler dictées et problèmes sur des questions pleines d'intérêt pour des enfants de cultivateurs ?

Il suffira d'une classe, un jour par semaine, consacrée à la leçon spéciale d'agriculture. Si l'on traite du jardinage une visite au jardin complètera amplement la leçon ; s'il est question de culture proprement dite, de labour, d'amendement, de soins des récoltes, une promenade chez le propriétaire cultivateur dont je me serais assuré l'appui viendrait rendre pratique des explications qui ne l'eussent pas été assez. Aura-t-on parlé d'engrais chimiques comparés avec le fumier ? Le petit champ d'expériences que j'aurais soigneusement semé, en carrés expérimentateurs répondrait pour moi. Il serait pour mes élèves, comme pour toute la commune la pierre de touche irréfutable.

Comme j'ai ouï dire que la société des agriculteurs de France décerne des encouragements aux instituteurs qui savent maintenir les enfants des campagnes dans la carrière agricole, je m'appuierais de son initiative et je provoquerais une sérieuse émulation parmi mes élèves.

Une petite composition serait faite chaque semaine entre eux sur le sujet de la leçon spéciale et de la promenade agricole qui l'aurait complétée. Je réserverais chaque fois l'une des meilleures copies et l'ensemble formerait un cahier archive où chaque élève tiendrait à honneur de figurer.

C'est ce cahier, reflet de mon enseignement

d'agriculture, que je me proposerais d'envoyer à la société.

La récompense, si j'en obtenais une, serait autant un honneur et un encouragement pour mes élèves que pour moi-même.

S'il y consentait, le propriétaire agriculteur, que j'aurais choisi pour mon conseil, serait de temps à autre, avec quelques cultivateurs de la commune, les juges plus compétents de ces compositions agricoles et les prix que je leur demanderais de donner soit en livres pratiques, soit en bonnes graines de culture ou de jardin, serviraient encore le progrès que je poursuis.

Ces cultivateurs attirés à l'école visiteraient mon champ d'essai et nul d'entre eux ne saurait m'accuser de recommander une plante ou un engrais dont on ne pourrait constater *de visu* l'avantage.

Les publications de la société d'agriculture de l'arrondissement, les journaux du syndicat le plus voisin m'indiqueraient les questions les plus urgentes à étudier; les documents qu'ils fournissent trouveraient en moi un actif propagateur.

Si l'on parle de plantes fourragères à essayer, de plants de vigne à introduire, le professeur départemental voudra tout de suite en enrichir mon champ d'expérience, et, peu à peu sans m'imposer nulle part, il me semble que je pourrais devenir utile aux pères de mes élèves en même temps qu'à eux-mêmes.

Je les verrais grandir sans abandonner la maison paternelle si ce n'est pour le service du pays, la tâche glorieuse sous le drapeau.

Mêlé plus intimement à leur vie, si j'étais assez heureux pour leur faire mettre en pratique le conseil du bon La Fontaine :

Travaillez, prenez de la peine
C'est le fonds qui manque le moins.

Si je les amenais à transformer leur petit bien, j'en pourrais faire aussi des hommes de devoir, des pères de famille, fidèles à toutes les saines traditions et se dévouant au pays.

La mission du laboureur bien comprise n'est-elle pas une grande œuvre de patriotisme? Si le soldat défend en combattant quelques pouces de territoire, l'agriculteur, en retournant courageusement la terre,

accroît d'autant la richesse nationale, il double la valeur du sol français.

Instituteurs de la France, mes amis, mon programme n'est-il pas le bon? N'ai-je pas ouvert le plus bel horizon à votre généreuse ambition?

Congrès pédagogique

RÉUNION DES INSPECTEURS D'ÉCOLES

A la demande de l'honorable M. P.-B. de La Bruère, Surintendant de l'Instruction publique, MM. les inspecteurs d'écoles se sont réunis en congrès à Saint-Hyacinthe, les 21 et 22 août dernier, pour conférer sur les moyens propres à faire exécuter fidèlement les lois et règlements scolaires.

Les inspecteurs ont discuté les sujets qui suivent :

1^o Programme d'études — Des moyens à prendre pour que le programme d'études approuvé soit fidèlement suivi dans les écoles.

2^o Rapport concernant les maisons d'éducation supérieure — Divergences que l'on constate souvent entre les rapports annuels de ces institutions et les bulletins des inspecteurs d'écoles; moyen de les éviter.

3^o Conférences pédagogiques — Serait-il à propos de remplacer la première visite annuelle de l'inspecteur par une série de conférences aux instituteurs et aux institutrices.

4^o Traitement des instituteurs et des institutrices — Serait-il opportun que la loi fixât un minimum?

5^o Des réformes à opérer dans l'enseignement — 1^o de l'arithmétique; 2^o de l'agriculture.

Nous ferons connaître à nos lecteurs les détails de ce congrès pédagogique.

Comment améliorer la situation de l'instituteur

M. C.-J. Magnan,

Rédacteur à *l'Enseignement primaire*.

Mon cher monsieur,

Je lisais, dans l'avant-dernier numéro de *l'Enseignement primaire*, une suggestion faite dans le but d'améliorer la situation de l'instituteur : cette idée me paraît bonne, surtout pour ceux qui abandonnent l'enseignement, avant d'avoir enseigné assez longtemps pour avoir droit à leur pension ; mais vous me permettez de suggérer un autre moyen qui, je crois, améliorerait un peu notre situation, en augmentant notre salaire, et constituerait en même temps, pour les élèves, un immense avantage.

Voici ce moyen : les élèves ont, chaque jour, des devoirs à faire et des leçons à apprendre, pour le lendemain ; ce travail doit se faire à la maison ; or, qu'arrive-t-il ? Les enfants, en arrivant chez leurs parents, déposent cahiers, plumes, crayons, livres, etc, sur la table la plus proche, et vont jouer jusqu'au souper ; après le souper, la plupart aiment encore à sortir, pour ne rentrer que vers 8 ou 9 heures ; fatigués, ils se couchent, et à demain matin, les devoirs et les leçons ! En effet, le lendemain matin, ils essaient de faire leurs devoirs et à apprendre leurs leçons ; mais survient un message à faire, ou autre chose, le devoir reste là, ou il est mal fait, et le maître, qui ne comprend pas un mot de ces pattes de mouches, y perd son latin, doit retrancher les points, et châtier ses élèves qui lui gardent une noire rancune ; s'il leur fait faire leurs devoirs après la classe, c'est la récréation qui y passe, pour le maître comme pour l'élève, et en châtiant l'élève, il se châtie lui-même, sans être rémunéré, pour cela. De plus, quelles explications les élèves peuvent-ils avoir à la maison ?

Je suis persuadé qu'il s'opérerait un très grand changement dans les progrès des élèves, si ces derniers pouvaient faire leurs devoirs à l'école, après la classe du soir : le maître, après avoir terminé sa classe, pourrait donner une heure, ou une heure et demie,

afin de permettre aux élèves de faire leurs devoirs, pour le lendemain, sous sa vue, à tête reposée, en silence. De cette manière, les élèves pourraient demander, et obtenir toutes les explications relatives à leurs devoirs, et le maître surveillerait lui-même la propreté et l'attention qu'ils doivent y apporter.

Mais comme le maître n'est pas pour s'astreindre à cette obligation sans être salarié, pourquoi le conseil de l'Instruction publique ne se chargerait-il pas de faire donner, au maître qui voudrait obtenir ces bons résultats, la modique somme de 25 centins par mois, pour chaque élève qui fréquenterait ainsi l'étude ? Nous verrions alors tous les élèves en profiter, et les parents béniraient une loi qui leur permettrait de voir avancer leurs enfants, sans qu'ils fussent obligés, pour cela, d'augmenter les taxes qu'ils ont déjà à payer.

Il est un autre moyen que j'aimerais à suggérer, mais vous me permettez de me contenter de celui-là, pour aujourd'hui, et j'espère que vous prendrez en considération celui que je vous communique : l'intérêt que je porte à la jeunesse me permettra de vous écrire une autre fois, afin de vous communiquer mes idées, au sujet de cet autre moyen.

Veillez excuser, mon cher monsieur, la liberté que j'ai prise, et soyez assuré de trouver en moi un ami sincère et dévoué à la cause de l'éducation.

Votre tout dévoué,

J.-ALFRED MERCIER,
Instituteur.

Saint-Laurent, Ile-Orléans, 10 juin 1895.

NOTE DE LA RÉDACTION.—Faute d'espace, nous n'avons pas pu publier la correspondance qui précède plus tôt. Le moyen suggéré par M. Mercier est certainement très sensé. Il est bien vrai que beaucoup d'élèves ne reçoivent pas, dans leur famille, toute l'aide et toute la surveillance nécessaires à leurs études. Mais, la retenue *après la classe*, qu'elle soit forcée ou libre, gratuite ou rétribuée, n'en est-elle pas moins *anti-hygiénique* ? Maîtres et élèves, après six heures de classes, n'ont-ils pas besoin d'air, de repos, d'exercices manuels ? Il nous semble que oui.

Néanmoins, quels que soient les inconvénients de la retenue, le mal que signale M. Mercier est si réel, si grave qu'il est opportun de souger au moyen qu'il conviendrait de prendre afin de rendre plus efficace le travail des élèves en dehors des heures de la classe.

Quant à la subvention que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique devrait accorder à cette fin, nous croyons sincèrement qu'il ne faut pas y penser, pour le moment. Il y a trois ans que le même comité a demandé à la Législature un octroi nécessaire à l'encouragement des instituteurs et des institutrices qui réussissent et persévèrent dans la carrière de l'enseignement. Or, cette question très importante des primes est encore à l'étude : attendons qu'elle soit réglée avant de demander autre chose.

D'ici là, tâchons d'intéresser un peu plus les commissions scolaires, partant les parents, au progrès de l'éducation dans les localités.

—————

Cent-unième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Jacques-Cartier, tenue le 31 mai 1895

—

Présidence de M. J.-O. Cassegrain.

Etaient présents : MM. les abbés Verreau, principal, et Bourassa, sous-principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier ; M. l'inspecteur Lippens ; M. L. Grondin, ancien inspecteur d'écoles ; M. U.-E. Archambault, directeur-gén. des écoles catholiques de Montréal ; MM. F.-X.-P. Demers, A.-D. Lacroix, H. Bergeron, Ed. Colfer, L.-J.-R. Bellefeuille, J.-A. Brisebois, E. Lorrain, P. Burke, R. Leduc, J.-E. Bernier, A. R. Prendergast, H. Vaillancourt, J. Hogan, P. Kelly, Edm. Pagé, F. Vien, J. Brabant, J.-Alb. Cléroux, N. Gagnon, N. Bélisle, B. Meloche, J.-J. McCullen, C. Leblanc, A.-B. Charbonneau, T. Allaire, J. Lavallée, Chs Courval, L.-P. Jasmin, P.-E. Poupore, H. Rondeau, P. Provost, M. Tremblay, F. Bigué, Z. Lepage, J.-T. Anderson, T.-M. Reynolds, L.-A. Warren, J. Rock, W. Meloche, H. O'Donoghue, L.-P. Morin, L.-A. Primeau, P. Gélinas, M. Lancôt, P.-J. Leitch, J.-B. Paquet, C. Thomas, L.-P. O'Donoghue, Chs Thibault, N. Bar-

thélemy, J.-B. Primeau, J. Thibault, N. Nolin, N. Brisebois et les élèves-maîtres de l'Ecole normale Jacques-Cartier.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière conférence.

Le rapport du trésorier, pour l'année 1894-95 est ensuite adopté.

Ce dernier rapport accuse un déficit assez considérable dans la caisse de l'association.

Cela est dû, en très grande partie, aux dépenses exceptionnelles qu'a occasionnées la célébration de notre centième conférence dont le succès—soit dit en passant—a pleinement répondu à l'attente générale des membres de l'association.

Mais, ajoute M. le Président, notre caisse, ainsi que vient de le constater notre digne trésorier, est en souffrance et à la veille de *crier famine*. Aussi, messieurs, il est de notre devoir à tous de remettre nos finances dans un état plus prospère. Pour cela, j'invite donc tous les membres à payer immédiatement au trésorier le montant de leur contribution annuelle.

Tous les membres présents, à peu d'exceptions près, ayant satisfait à cette dette d'honneur, on procède immédiatement aux élections des officiers et à la réorganisation du conseil d'administration.

Il est alors proposé par M. Tétrault, appuyé par M. Leblanc, que MM. B. Meloche et A. Brisebois soient nommés scrutateurs.

Adopté.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Président..... M. J.-O. Cassegrain, *réélu*.
 Vice-président..... " P.-J. Leitch.
 Secrétaire " Nap. Brisebois, *réélu*.
 Trésorier..... " H. Bergeron, *réélu*.
 Bibliothécaire..... " S. Aubin, *réélu*.

Les Messieurs dont les noms suivent sont élu membres du conseil d'administration, savoir : MM. T. Allaire, P. Gélinas, B. Meloche, Edm. Pagé, C. Leblanc, S. Teasdale, W.-H. Tétrault, J.-T. Anderson, et T.-M. Reynolds.

Les élections étant closes, M. le président appelle l'ordre du jour suivant (1) :

(1) M. Maguire n'a pu donner sa conférence sur *l'enseignement de la tenue des livres*.

“ Nos conférences : 1^o Quelles modifications apporter aux conférences d'instituteur pour les rendre plus importantes ? 2^o Pourrait-on leur donner plus d'extension ? ”

M. Lacroix, ayant bien voulu s'inscrire pour commencer la discussion sur cet important sujet, exprime en substance ce qui suit :

J'ai eu le bonheur, dit-il, d'assister à la centième conférence qui m'a particulièrement intéressé. Et je puis dire sans exagération aucune qu'elle a été, pour tous ceux qui ont eu, comme moi, la bonne fortune d'y assister, un régal à la fois littéraire, historique, scientifique et pédagogique.

On nous a parlé d'éducation, de cette éducation surtout chrétienne qu'il importe plus que jamais d'inculquer profondément dans le cœur de l'enfant.

On nous a fait aussi l'historique de l'enseignement primaire, dont les progrès accomplis jusqu'à nos jours, dans notre province, sont dus en très grande partie aux écoles normales, que certains esprits, malheureusement préjugés contre elles, cherchent à faire disparaître.

Le Conseil de l'Instruction publique, les écoles normales, les conférences d'instituteurs, les bureaux d'examineurs, les journaux pédagogiques : voilà les institutions auxquelles est dû tout le développement actuel de l'enseignement primaire. Et ces institutions sont tellement nécessaires qu'on ne saurait sérieusement en retrancher l'une ou l'autre, sans s'exposer à rétrograder. Au contraire, les maintenir avec la pensée bien arrêtée de les modifier, de les perfectionner autant que les circonstances peuvent l'exiger, voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue un instant, si on désire entrer dans une voie plus large de progrès.

Les conférences d'instituteurs, vous le savez, ont été créées afin de permettre aux instituteurs de se rencontrer, et, par là, de se faire part mutuellement de leurs impressions dans l'enseignement, d'étudier ensemble les méthodes, et, en général, tout ce qui a trait à l'école, et de modifier, en conséquence, chacun son propre enseignement.

Les conférences se sont encore occupées, autant que cela leur a été possible, d'améliorer la position personnelle de l'instituteur.

C'est ainsi qu'elles ont obtenu :

1^o Que les inspecteurs d'écoles fussent

choisis parmi les instituteurs. Car, remarquons-le bien, avant que nos conférences s'occupassent de cette question, cette charge d'inspecteur d'écoles était remplie le plus souvent par des personnes tout à fait étrangères à l'enseignement ;

2^o Une loi en vertu de laquelle, il est créé un fonds de pensions pour les instituteurs auxquels l'âge ou la maladie ne permettent plus d'enseigner.

Grâce à cette loi, Messieurs, l'instituteur sent renaître en lui une ardeur nouvelle à s'instruire et un courage plus grand à vaincre les soucis et les difficultés que chaque jour lui amène. Désormais, il aimera sa profession et s'y livrera tout entier, comptant d'avance sur un repos bien mérité et exempt d'inquiétude, lorsque, épuisé par toute une vie de labeurs et de dévouement à la cause de l'éducation, il demandera sa mise à la retraite.

3^o Nos conférences ont encore obtenu dernièrement que les instituteurs et institutrices de la campagne soient payés mensuellement, etc.

Je crois, Messieurs, que ces seuls faits, qui sont tout à l'honneur de nos associations, sont bien suffisants pour engager tous les instituteurs à assister plus que jamais aux conférences de l'association, par laquelle nous pouvons encore obtenir beaucoup, tant pour l'amélioration de la position d'instituteur que pour le développement de l'enseignement primaire.

Je regrette beaucoup d'avoir à constater que Messieurs les inspecteurs d'écoles—qui ne sont pas, pour la plupart d'entre eux, sans devoir quelque reconnaissance à l'association—assistent si peu, sauf deux ou trois, à nos conférences. Ces messieurs ont peut-être d'excellentes raisons pour nous priver ainsi de leur présence et nous empêcher également de profiter du fruit de leur expérience. Cependant je crois devoir faire appel à leur bonne volonté, et les prier d'assister à nos conférences où ils ont été et sont encore les bienvenus.

M. Lacroix ne croit pas possible la fusion des deux associations de Québec et de Montréal en une seule.

Le moyen le plus pratique selon lui, ainsi que M. Magnan en a exprimé le désir lors de notre dernière conférence, serait de nommer un délégué chargé de nous représenter aux

conférences de nos confrères de Québec, et inviter ces derniers à faire de même envers nous. Alors, il ressortirait de ces rapports certainement plus d'ensemble et plus d'unité dans notre action.

En ouvrant la discussion, sur cet important sujet, ajoute M. Lacroix en terminant, j'ai tenu particulièrement à démontrer l'utilité de nos conférences et la nécessité pour nous de les conserver.

Je laisse maintenant à d'autres, M. le Président, d'exprimer quels moyens nous avons de leur donner plus d'importance, etc.

(à suivre.)

PARTIE PRATIQUE

Instruction religieuse

EXPLICATION DU CATÉCHISME

(Suite) (1)

Q. Qu'est-ce que l'orgueil ?

R. L'orgueil est une *estime déréglée* de soi-même, qui fait qu'on se *préfère* aux autres et qu'on veut *s'élever* au-dessus d'eux.

—L'estime est le cas que l'on fait d'une personne, de ses qualités, de ses talents, etc.

Il n'est pas défendu d'avoir l'estime de soi-même, mais cette estime doit être conforme à la règle, et la règle consiste à ne s'estimer qu'à sa juste valeur. Quand on s'estime plus qu'on ne vaut, l'estime est déréglée, c'est l'orgueil. Celui qui s'estime plus qu'il ne vaut se compare aux autres et se trouve meilleur ; s'estimant plus que ceux qui l'entourent, il veut naturellement les dominer, être leur maître, c'est-à-dire s'élever au-dessus d'eux.

L'orgueil étant un péché capital produit d'autres péchés qui sont : l'ambition, le mépris du prochain, la désobéissance, la vanité, la jactance, la présomption.

Q. Qu'est-ce que l'avarice ?

R. L'avarice est un *attachement désordonné* aux biens de la terre, et principalement à l'argent.

—L'avarice ne consiste pas à posséder des trésors, ni même à les aimer et à en prendre soin, mais à les aimer plus qu'ils ne le méritent.

Prendre un soin sage et prévoyant des biens que l'on possède, ce n'est pas de l'avarice, c'est de l'économie, et l'économie est une bonne chose.

Il est bon de constater que l'avarice consiste dans l'attachement déréglé aux biens de ce monde et non dans l'usage que l'on fait de ces mêmes biens. On peut donc être avare tout en dépensant beaucoup d'argent. On peut aussi être avare sans être riche.

L'avarice produit généralement la dureté de cœur et la fraude.

ED. LASFARGUES, *Ptre.*

Langue française

Grammaire et orthographe

I

DICTÉE

La *brouette* et le *bayart* servent à transporter un *fardeau*. La *charrette*, le *tombereau* et le *haquet* sont utiles pour charrier un gros *tonneau* ou un *grand ballot*. Le *palais* ni le *château* ne préservent de la *mort*. On appelle *perdreux* une *perdrix* de l'année. Un jeune *livre* s'appelle *levraut*. Le *lapereau* est un petit *lapin*. Le *jeu* et la *promenade* reposent après le *travail*. La *gymnastique* donne au *corps* de la *grâce* et de la *force*. Le *professeur* de *gymnastique* est un *gymnasiarque*. Le *noyer* produit la *noix* et le *dattier* la *datte*. La *tisane* de *violettes* est pectorale.

QUESTIONS GRAMMATICALES

Comment forme-t-on le pluriel dans les noms ?—En ajoutant un *s* à la fin du singulier.—*La lettre s est-elle seule le signe du pluriel ?*—La lettre *x* l'indique aussi quelquefois.—*Quels mots de la dictée prendront un*

(1) Voir l'*Enseignement primaire*, vol. XVIème, année 1894-95.

s au pluriel?—Brouette, bayart, charrette, haquet, ballot, lièvre, levraut, lapin, promenade, gymnastique, professeur, gymnasiarque, noyer, dattier, date, tisane. — *Quels mots prendront un x?* Fardeau, tombereau, tonneau, château, perdreau, lapercau, jeu. — *Pourquoi cela?* Parceque les noms terminés au singulier par *au* et par *eu* prennent une *x* au pluriel. — *Lesquels ont un z?* Les mots déjà terminés au singulier par *z*. Ex: *biez, nez, riz, gaz.*

II

DICTÉE

HORIZON NOUVEAU

Un sens inconnu s'éveillait en moi, qui me faisait respirer au milieu des temples je ne sais quels parfums épanchés par des fleurs invisibles, et qui donnait à leur silence des voix confuses encore mais si douces pourtant, que jamais musique de midi sous les feuillages, ni savants accords de la lyre, ni accents inspirés de la poésie et de l'éloquence, ne m'avaient plus enchanté. Les saintes images paraissaient me suivre d'un regard fraternel; quelquefois je contemplais la croix comme si je ne l'avais pas vue encore de toute ma vie; et véritablement, comme je la voyais alors, je ne l'avais point encore vue; elle faisait battre mon cœur, elle étincelait de prodiges, elle s'élevait, elle s'agrandissait, elle se perdait dans le ciel et sous mes larmes. Devant les tableaux pieux, je me plaisais à cet aimable sourire dont les saints et les anges qu'on y a représentés caressent le spectateur. Demain, je reviendrai, et c'est à un frère que votre sourire s'adressera.

L. VEUILLOT.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Qu'est-ce qu'un SENS? Une faculté au moyen de laquelle les hommes et les animaux se mettent en rapport avec le monde extérieur. Employé au figuré, comme ici, il signifie faculté de comprendre les choses et d'en bien juger. — *Qu'appelle-t-on TEMPLES?* Les édifices publics consacrés à Dieu ou à

une divinité. — *De quelle nature est LEUR?* C'est un adjectif possessif. — *Que peut être encore ce moi?* Il peut être pronom; c'est lorsqu'il précède immédiatement un verbe; il est alors toujours invariable. — *A quelles règles syntaxiques donne-t-il lieu l'emploi de LEUR adjectif possessif?* 1° *Leur* se répète devant chaque adjectif qui ne se rapporte pas au même nom. Ex.: *Leur bon ou leur mauvais vouloir m'est indifférent.* 2° *Leur* se met au singulier ou au pluriel suivant le sens. — *Quand est-ce que LEUR se met au singulier?* 1° Lorsque le nom qu'il détermine ne désigne qu'une seule chose commune à plusieurs. Ex.: *Ils visitent leur jardin;* 2° lorsque le nom est pris dans un sens général, bien qu'il désigne plusieurs objets. Ex.: *Les soldats astiquent leur fusil;* 3° Lorsque le nom n'a pas de pluriel. Ex.: *Ils sont blessés dans leur vanité.* — *Dans quel cas LEUR se met-il au pluriel?* 1° Lorsque le nom qu'il détermine désigne des choses distinctes. Ex.: *Tous les voyageurs quittèrent leurs wagons;* 2° Lorsque le nom exprime une idée de réciprocité ou de comparaison. Ex.: *Ils causent de leurs embarras. Etudions leurs caractères;* 3° Lorsque le nom ne s'emploie qu'au pluriel. Ex.: *Ils enlevèrent leurs matériaux!* — *Que faut-il entendre par musique de midi?* Des airs brillants et tendres. — *Donnez un dérivé de lyre?* Lyrique. Chant lyrique, poésie lyrique.

III

DICTÉE

L'ÎLE BONAVENTURE

Comme notre vue se fatigue de la couleur éblouissante de la mer, dorée par les rayons obliques du soleil, reposons nos yeux, sur le fond vert de la petite île Bonaventure, située en face, à deux tiers de lieue de nous. Cette île est protégée par la nature avec un amour tout maternel. Son terroir fertile est abrité par les hautes falaises qui la ceignent presque en entier, et ne s'affaissent au niveau de l'eau que sur un seul point assez étroit pour former une crique à l'abri des vents du large, situation favorable aux habitations de pêche

que nous apercevons d'ici. Les bords escarpés de l'île Bonaventure sont plus sauvages et plus pittoresques du côté de l'est que du côté de la terre ferme, et fournissent aux chasseurs habiles du gibier en abondance. *Le bois qui en couronne le sommet, forme un lieu de promenade délicieux en face de la mer sans limite.* Outre ces beautés naturelles, l'île offre de grands avantages à nos pêcheurs, qui jettent leurs lignes sous son abri, lorsque le gros vent ne leur permet point d'aller sur les grands bancs : aussi ont-ils coutume de dire souvent : "Quelle *bonne aventure* pour nous d'avoir cette île qui nous protège contre les vents ; sans elle, *combien* de jours pendant l'année où nous ne pourrions *pêcher* !"

A. BÉCHARD.

EXPLICATIONS DE MOTS ET EXERCICES.—

Quelle est la *proposition principale* de la première phrase ? qu'est-ce que l'auteur dit de faire ? *Reposons nos yeux.* Sur quoi ? *Sur le font vert...* Pourquoi ? *Comme (parce que) notre vue se fatigue...* Tout le reste sert à compléter cette *churpente* de la phrase.—*obliques* : quelle serait l'idée contraire ? *perpendiculaires*, ou mieux *verticaux*.—*Cette île est protégée* : Quel est le vrai sujet, qu'est-ce qui fait réellement l'action ?... *la nature* ; l'île souffre l'action faite sur elle par un autre être, est protégée est donc un verbe ?... *passif*. Tournez par la voix active : *La nature protège cette île avec un amour tout maternel.*—*terroir* : que signifie ce mot ? *sa terre, son terrain* considéré par rapport à l'agriculture, aux éléments propres à nourrir les plantes.—*qui la ceignent* : Expliquez cette expression ? qui l'entourent comme une *ceinture*. Conjuguez ce verbe à différents temps : *je ceins, nous ceignons ; je ceignais, nous ceignions, je ceignis ; je ceindrai ; ceignant ; ceint, ceinte*, etc.—*situation* : analysez ce mot grammaticalement ? sujet d'un verbe sous-entendu : *cette situation est favorable...* ou bien : *la situation ainsi formée est favorable*. Dans le texte il y a *ellipse* (suppression) du verbe. On ne peut employer cette *figure* que lorsque le mot supprimé est aisément sous-entendu.—*Le bois qui en couronne... mer sans limite* : Trouvez les trois mots principaux de cette phrase ?... *bois, forme,*

lieu. Quelle est la fonction de ce membre de phrase : *qui en couronne le sommet* ? complément déterminatif de *bois...* de cet autre membre : *en face de la mer sans limite* ? complément circonstanciel de *forme* : *forme* où ? *en face de la mer.*—*bancs* : de quels bancs s'agit-il ? des *bancs de sable* sur lesquels se fait la pêche.—*bonne aventure* : que remarquez-vous au sujet de cette expression ? Un jeu de mots avec le nom du lieu.—*Combien* : dans quel sens est pris ce mot ? dans le sens *exclamatif* et non *interrogatif* ; de là le point d'exclamation à la fin. Quand les marins disent cela, il n'ont pas l'intention d'*interroger*, mais de *faire admirer*.—*pêcher* : si vous mettiez un accent aigu ?... cela changerait le sens du mot qui signifierait alors *faire le mal*.

Invention et rédaction

I

Trouver le nom servant à désigner :

Celui qui vend des graines (*grainetier*).—
Le soldat qui porte une cuirasse (*cuirassier*).—
Le soldat qui est monté sur un cheval...—
Celui qui ferre les chevaux...—Celui qui imprime les livres...—Celui qui relie les livres...—Celui qui taille et fait des habits...—
Celui qui pose des vitres...—Celui qui tisse des étoffes...

L'élève terminera par un complément déterminatif les phrases commencées :

Le nid est la demeure des...—Le terrier est la demeure du...—Le miel est le produit des...—Le printemps est la saison des...—Le raisin est le fruit de...—Le casque est la coiffure des...—Le drapeau tricolore est le drapeau de...—L'herbe est la nourriture de...—La figue est le fruit de...—L'étable est la demeure des...

II

LE MATIN A LA FERME

Le coq..., le chien..., le laboureur..., le berger..., la fermière...

Conseils et direction.—L'élève devra compléter les propositions dont le sujet lui est fourni.

Sujet traité

Dès le petit point du jour, le coq chante, le chien aboie, le laboureur se lève et va atteler sa charrue, il part pour les champs, le berger fait sortir les moutons de la bergerie, la fermière va traire ses vaches dans l'étable.

LES DEUX VOIX

III

Jeanne ayant trouvé un portecrayon ne savait si elle devait le garder. Deux voix intérieures lui donnaient des conseils tout différents. Mais, après la prière du commencement de la classe, elle alla remettre le portecrayon à la maîtresse et se sentit toute joyeuse.

Conseils et direction.— Dialogue entre l'intérêt et la conscience dans l'âme de l'enfant.—Précision et naturel dans le langage.

Sujet traité

LES DEUX VOIX

Jeanne, à la porte de l'école, trouva dans la rue un joli portecrayon. Sans réfléchir, elle le mit dans sa poche et prit sa place ordinaire en attendant la classe. " Quel joli crayon j'ai trouvé, se disait-elle.—Mais il n'est pas à toi, lui dit une voix qui parlait dans son cœur.—Pourquoi ? disait une autre voix intérieure, il n'est à personne, et personne ne m'a vue le ramasser. "

Au même instant, la maîtresse donna le signal de la prière, Jeanne, occupée de son crayon, oubliait de faire le signe de la croix, mais la maîtresse l'avertit et Jeanne fit sa prière. Cependant elle continuait tout bas la discussion sur sa trouvaille, et la voix du fond du cœur reprenait : " Si, le bon Dieu t'a vue, et le crayon est à l'enfant qui l'a laissé tomber. "

Jeanne alors s'empressa de porter le crayon à l'institutrice pour en rechercher le propriétaire, et elle se sentit aussitôt toute joyeuse. Elle avait écouté la voix de sa conscience, c'est-à-dire elle avait écouté Dieu qui parle à notre cœur.

Mathématiques

Dans le prochain numéro de l'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, M. J. Ahern reprendra ses cours de mathématiques qui ont eu tant de succès, auprès de nos lecteurs, dans le cours de la dernière année scolaire.

POESIE

LA FERME A MIDI

Apprendre par cœur la poésie suivante qu'il sera bon de traduire en prose.

Il est midi : la ferme a l'air d'être endormie ;
Le hangar aux bouviers prête son ombre amie ;
Là, profitant de l'heure accordée au repos,
Berger et laboureurs sont couchés sur le dos,
Et, près de retourner à leurs rudes ouvrages,
Dans un calme sommeil réparent leurs courages.
Après d'eux sont épars les fourches, les rateaux,
La charrette allongée et les lourds tombereaux.
Par une porte ouverte on voit l'étable pleine
Des bœufs et des chevaux revenus de la plaine ;
Ils prennent leur repas ; on les entend de loin
Tirer du râtelier la luzerne et le foin ;
Leur queue aux crins flottants, sur leurs flancs
[qu'ils caressent,
Fouette à coups redoublés les mouches qui les
]blesent.

A quelques pas plus loin, un poulain familier
Frotte son poil bourru le long d'un vieux paille,
Et des chèvres, debout contre une claire-voie,
Montrent leurs fronts cornus et leurs barbes de soie.
Les poules, hérissant leur dos bariolé,
Grattent le sol, cherchant quelques graines de blé.
Tout est en paix ; le chien même dort sous un arbre,
Sur la terre allongé comme un griffon de marbre.
Au seuil de la maison, assise sur un banc,
Entre ses doigts légers tournant son fuseau blanc,
Le pied sur l'escabeau, la ménagère file,
Surveillant du regard cette scène tranquille.
Seul, perché sur un toit, un poulet étourdi
Croît encore au matin et chante en plein midi.

REYNAUD.

Faute d'espace

La publication de deux intéressantes conférences faites à la dernière réunion des instituteurs catholiques de Québec, est remise à plus tard, faute d'espace. Ce sont les travaux de MM. J.-D. Frève et O. Talbot : le premier conférencier s'occupe de l'enseignement de la *géographie* et le second des méthodes d'*écriture*.

Faute d'espace, également, nous remettons à une livraison ultérieure la suite du petit cours de sciences élémentaires et la publication, 1^o de la liste des candidats qui ont obtenu leurs brevets à la dernière réunion des bureaux des examinateurs catholiques de Québec et de St-Ferdinand d'Halifax, 2^o une étude très bien faite concernant les expositions scolaires et due à la plume expérimentée de M. U. E. Archambault, directeur-général des écoles catholiques de Montréal. Ce travail a déjà paru dans les colonnes de notre confrère, le *Journal de l'Instruction publique*.

“ Pour la patrie ”

Tel est le titre d'un roman canadien qui vient de paraître, et dont l'auteur est M. J.-P. Tardivel, directeur de la *Vérité*, de Québec.

Nous avons lu les *épreuves* de *Pour la patrie*, et nous n'hésitons pas à déclarer que cet ouvrage est fait de main de maître. C'est un livre sincèrement catholique et profondément canadien-français; à la solidité du fonds il joint la beauté de la forme : en un mot, c'est un roman réellement beau.

Nous le recommandons fortement à la jeunesse canadienne-française et à tous les membres de la famille enseignante.

On pourra se procurer cet ouvrage en s'adressant chez Cadieux & Dérome, libraires, rue Notre-Dame, Montréal. Prix : 75 cts.

“ Manuel de Droit civique. ”

Notre *Manuel de Droit civique* est sous presse et sera livré au public d'ici à la fin du

présent mois. Il est examiné par M. l'abbé O. E.-Mathieu, prêtre, directeur du séminaire de Québec, au point de vue religieux, et par l'honorable T. Chase Casgrain, C. R., et procureur-général de la province de Québec, au point de vue du droit et de la loi. M. l'abbé Mathieu a été nommé examinateur par S. G. l'archevêque de Cyrène.

Dans une de ses récentes livraisons, *La Escuela Primaria*, de Merida de Yucatan, Mexique, veut bien s'occuper de l'ouvrage que nous avons actuellement sous presse, en termes très encourageants. Cette voix sympathique qui nous arrive de l'ancien pays des Aztèques nous est particulièrement agréable. Tous nos remerciements à M. Rodolfo Menendez, le distingué rédacteur en chef de *La Escuela*.

Ouvrages reçus

La *Revue Nationale*, numéros de juillet et d'août 1895.—37, St-Gabrielle, Montréal.

La *Revue Canadienne*, numéros de juin, de juillet et d'août 1895.—258, St-Paul, Montréal.

Bulletin des recherches historiques, numéros de juin et de juillet 1895.—9, Wolfe, Lévis.

Le *Naturaliste canadien*, numéro de juin et de juillet 1895.—Chicoutimi, P. Q. (1)

Les Annales Térésienues, livraison de juin 1895. On s'abonne en s'adressant au séminaire de Sainte-Thérèse.

Le *Messenger de St-Antoine* (une nouvelle revue pieuse) numéros 1 et 2.—Chicoutimi, P. Q.

(1) Nous ne pouvons aujourd'hui, faute d'espace, publier comme d'habitude le sommaire des intéressantes revues ci-dessus mentionnées.

L'Instruction publique de la Province de Québec à l'exposition de Chicago.—Rapport de l'honorable L.-P. Pelletier, secrétaire provincial.—1895.

Oraison funèbre du comte de Frontenac, publiée par P.-G. Roy, Lévis.

Annuaire du collège de Lévis.—Année académique 1894-95.

Palmarès de l'Académie commerciale de Montréal.—Année académique 1894-95.

Annuaire du séminaire de Chicoutimi, pour l'année 1894-95—Numéro 15.

Collège Sainte-Marie, Montréal.—Année académique 1894-95.

Le Fort et le Château St-Louis (Québec).—Étude archéologique et historique par Ernest Gagnon, Québec (1).

Nos remerciements à qui de droit pour l'envoi des ouvrages ci-dessus mentionnés.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin (1895), de nommer le révérend M. Hormisdas Langlais, membre du bureau d'examineurs de New-Carlisle, comté de Bonaventure, en remplacement du révérend M. Théodore Landry, qui a donné sa démission.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin (1895), de nommer le révérend M. Augustin Bernier, membre du bureau d'examineurs de Kamouraska, en remplacement de feu M. le notaire Louis-Charles Bégin.

(1) Nous ferons connaître cet ouvrage à nos lecteurs dans un prochain numéro.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin (1895), de nommer le révérend M. C. Philémon Côté, membre du bureau d'examineurs de Gaspé, en remplacement du révérend M. Chali-four, qui a donné sa démission.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin (1895), de nommer le révérend M. Arthur Guay, membre du bureau d'examineurs du comté de Saguenay, en remplacement du révérend M. Joseph Perron, qui a donné sa démission.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin (1895), de détacher de la municipalité de Saint-Elzéar, dans le comté de Laval, le lot No 652, du cadastre de la paroisse de Saint-Martin, dans le dit comté, appartenant à Arthur Ladouceur, Magloire Prévost, Wilfrid Després et Dolphis Cadieux, et l'annexer à la municipalité du "Bas-de-Saint-Martin," dit comté, pour fins scolaires.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin (1895), de détacher de la municipalité de la "paroisse" de Saint-Tite, comté de Champlain, les lots suivants du cadastre de la dite paroisse, savoir : Nos 91, 92, 93, 199, 200, 201 et 202, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité du "village" de Saint-Tite, dans le même comté.

Cette annexion devant prendre effet le 1er juillet (1895.)

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 10 juin (1895), de nommer M. Théophile Lachance, commissaire d'écoles pour la municipalité du village de Mégantic, comté de Compton, en remplacement de M. Argée Blais, décédé.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 10 juin (1895), de fixer la date de la session d'été du bureau d'examineurs de Saint-Hyacinthe, au deuxième mardi du mois de juin, en vertu des dispositions de l'article 1913 des S. R. P. Q., amendé, et de l'article 25 des règlements du comité catholique du conseil de l'Instruction publique.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 10 juin (1895), de fixer le quorum du bureau d'examineurs de la Pointe-à-l'Esquimaux, à deux membres, vu la difficulté de réunir les membres du bureau susdit.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 13 juin (1895), de détacher de la municipalité d'Irlande-Sud, comté de Mégantic, les lots Nos 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59 et 60, du cadastre officiel du premier rang de la dite municipalité de la partie sud du canton d'Irlande, et les annexer, pour

les fins scolaires, à Saint-Julien-de Wolfstown, dans le comté de Wolfe.

Cette annexion devant prendre effet le 1er juillet (1895).

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 22 juin (1895), de détacher de la municipalité de "Ditton", comté de Compton, les lots Nos 58, 59, 60, 61, 62 et 63, des rangs IV et V du canton de "Ditton", et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Notre-Dame-des-Bois, canton de Chesham, dans le même comté.

Cette annexion devant prendre effet le 1er juillet 1895.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 22 juin (1895), de détacher de la municipalité de Leeds, comté de Mégantic, les lots suivants du cadastre, savoir : dans le VIIIe rang, les lots Nos. 1a, 1b, 2a, 2b ; dans le IXe rang, les lots Nos 1, 2, 3a, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Leeds-Sud, dans le même comté.

Cette annexion devant prendre effet le 1er juillet 1895.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 27 juin dernier, 1895, de détacher de la municipalité de Saint-Félicien, comté du Lac-Saint-Jean, les lots Nos 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48 et 49, des rangs V, VI et VII, du canton Demeules, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de la "Rivière-au-Doré," dans le même comté.

Cette annexion devant prendre effet le premier juillet 1895.

AVIS

Messieurs les libraires et les marchands qui vendent mes livres devront à l'avenir s'adresser à M. C. Darveau, imprimeur dans la Côte Lamontagne, pour s'en procurer. Je l'ai chargé de la vente de tous mes ouvrages et de la perception de l'argent.

J.-B. CLOUTIER.

Leçons d'Anglais d'après la Méthode Naturelle

60 leçons avec un appendice contenant les principes généraux de la prononciation et des remarques sur les défauts les plus communs, par J. Ahern, professeur d'anglais à l'École normale Laval.

On peut se procurer cet ouvrage chez les principaux libraires, ou en s'adressant à J. AHERN, École normale Laval. Prix 50 cts.

LIVRES CLASSIQUES,

FOURNITURES D'ÉCOLES,

Objets de Piété, Etc., Etc.

Nous espérons que, pendant la prochaine année scolaire vous voudrez bien continuer d'encourager notre établissement. Notre fonds, nous osons le dire, est des plus complets : il comprend en particulier :—

Ouvrages sur l'éducation et l'instruction ;

Livres de classe ;

Livres de prières ; le tout dans les deux langues ;

Fournitures d'écoles ;

Objets de piété en usage dans les séminaires, les collèges, les couvents, les écoles de la Puissance.

Nous vous prions de nous transmettre vos commandes de bonne heure, afin que nous puissions les remplir avant la réouverture des classes, de manière à ne vous causer aucun retard.

Nous nous chargerons aussi de vous procurer tout ouvrage qui ne se trouverait pas dans notre catalogue, à condition que vous nous en informiez à temps.

Soyez assurés que nous donnerons à vos commandes la plus stricte attention.

Encore une fois, nous espérons que vous continuerez à nous favoriser de votre patronage.

Nous avons l'honneur

de nous souscrire,

Vos très dévoués serviteurs,

D. & J. SADLER & Cie,

Éditeurs catholiques classiques et papetiers,


MONTREAL, RUE NOTRE-DAME, 1669.

PIANOS ! PIANOS !

Le plus grand assortiment à Québec de **Pianos** provenant des manufactures Américaines et Canadiennes les plus en renom

HARMONIUMS-ORGUES-

pour églises et chapelles à un ou deux claviers, avec ou sans pédale ; HARMONIUMS de salon de cinq à six octaves. Instruments de cuivre pour fanfares de Thibouville-Lamy, Paris, France. Instruments de musique de tous genres.

 Accord et réparation de pianos, orgues d'églises, etc., etc., etc.

BERNARD, FILS & CIE,

EDITEURS DE MUSIQUE

Porte voisine de M. Cyr. Duquot, horloger.

5, RUE ST-JEAN.

MAISON FONDEE
EN 1865.

G. - A. LAFRANCE

MAISON FONDEE
EN 1865.

—• RELIEUR •—

A notre établissement nous exécutons toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION DE LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernis. Nous nous occupons spécialement de la reliure à *tranche dorée* et de celle à *tranche rouge sous or*.

Les livres destinés aux *bibliothèques paroissiales* sont reliés à des conditions spéciales.

G. - A. LAFRANCE, Relieur,

Téléphone 305.

109, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.

P. GAUVREAU
LIBRAIRE

122 — PIED DE LA COTE LAMONTAGNE — 122
BASSE-VILLE, QUEBEC.

Grand assortiment de Cartes Géographiques.—Livres de prix.—Livres classiques, etc., etc., etc.

Rôle de cotisation—Rôle d'évaluation Rôle de perception—Livre de Caisse pour municipalité.